



VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.05.27/090

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 27 mai 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM**, Maire.

CONVOCAATION	
Date	21/05/2015
Affichage	21/05/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	33

Etaiet Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Éric, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Etaiet Représentés :

BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
DUFOR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
BRUNET Pascale pouvoir à BOREL Jean-Paul.
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Thème : FINANCES 3.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE BRIANÇONNAISE DE STATIONNEMENT.

Absents-Excusés :

BOVETTO Fanny, DUFOR Maurice, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Manuel ROMAIN.

Rapporteur : Renée PETELET.

Après avoir entendu et approuvé à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2014 qui ensemble constituent l'arrêté des comptes de la commune, il est demandé au conseil municipal de constater le résultat de clôture 2014 de la section de fonctionnement et de statuer sur l'affectation de ce résultat conformément à la présente délibération.

Considérant que les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 prévoient que l'affectation des résultats par le conseil municipal doit intervenir après le vote du compte administratif ;

Considérant que l'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif ; que le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du solde d'exécution de la section d'investissement (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent) ;

Considérant que la décision d'affectation porte sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice précédent, cumulé avec le résultat antérieur reporté ;

Considérant que, par délibération N°016 en date du 18 février 2015, le conseil municipal a décidé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 ; que, par conséquent, le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement ont été inscrits par anticipation dans le budget primitif 2015 ;

Considérant que lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés ; que les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec les montants repris par anticipation ;

Considérant que les résultats 2014 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement sont retracés dans les tableaux ci-après :

1)-Budget principal de la commune de Briançon

A)-Résultat de l'exercice 2014	+ 2 968 707,22
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	+ 2 718 131,25
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 5 686 838,47
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2014 (D001)	- 4 124 484,16
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2014	- 23 254,00
F)-Besoin de financement = D+E	- 4 147 738,16

Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)	4 147 738,16
2)-Report de fonctionnement (R002)	1 539 100,31

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2014 du budget principal de la commune de Briançon s'élève à + 5 686 838,47 euros, et que la section d'investissement présente un besoin de financement de 4 147 738,16 euros, il est proposé au conseil municipal d'affecter la somme de 4 147 738,16 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 1 539 100,31 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

2)-Budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement

A)-Résultat de l'exercice 2014	- 5 004,17
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	+ 94 094,60
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 89 090,43
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2014 (R001)	+ 83 947,06
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2014	- 62 095,00
F)-Excédent de financement = D+E	+ 21 852,06

Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1-1)-Affectation en réserves réglementées en investissement (R1064)	756,53
1-2)-Affectation en autres réserves en investissement (R1068)	0,00
2)-Report de fonctionnement (R002)	88 333,90

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2014 du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement s'élève à + 89 090,43 euros et que la section d'investissement présente un excédent de financement de + 21 852,06 euros, après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'affecter en réserves réglementées la somme de 756,53 euros au compte 1064 en recettes d'investissement (plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif 2014) et de reporter la somme de 88 333,90 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro (*pouvoir de Monsieur DAZIN*), BREUIL Marc, ARMAND Emilie.)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2015

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

Blank lined paper with ten horizontal lines.

